

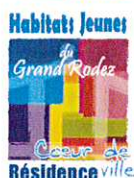
# P.T.I. 2017 - 2021



## PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION

2017 – 2021

## DEPARTEMENT DE L'AVEYRON



Accès Logement

Comité Rouergat d'aide à l'Insertion Sociale par l'Apprentissage du Français



Entre

**Le Département de l'Aveyron,**

Représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-François GALLIARD

**L'Etat,**

Représenté par la Préfète, Madame Catherine de LA ROBERTIE,

**La Région Occitanie,**

Représentée par la Présidente du Conseil Régional, Madame Carole DELGA

**Pôle Emploi,**

Représenté le Directeur Régional, Monsieur Serge LEMAITRE

**La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron,**

Représentée par son Directeur, Monsieur Stéphane BONNEFOND

**La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord,**

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe HERBELOT,

**La Mission Locale Départementale de l'Aveyron,**

Représentée par son Président, Monsieur Christophe SAINT-PIERRE,

**L'Union Départementale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique,**

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Dominique GIOVANNONNI,

**Le Réseau des Points Relais Emploi de l'Aveyron,**

Représenté par ses Co-Présidents, Monsieur François BESSE et Madame Lucette PERROUD

**Les structures d'aide à la création ou au développement d'entreprises,**

Représentées par le Responsable Territorial de BGE, Monsieur Fabien KALA

Représentées par la Présidente de TALENVIES, Madame Catherine KART

Représentées par le Directeur Régional Occitanie de l'ADIE, Monsieur Christophe NICAUD

**Les structures d'insertion sociale et professionnelle,**

Représentées par la Présidente de l'UDAF, Madame Marie-Josée MOYSSET

Représentées par le Président du CCAS Rodez, Monsieur Christian TEYSSÉDRE

Représentées par le Président de Habitats Jeunes du Grand Rodez, Monsieur Jean-Marie RATAILLE

Représentées par la présidente de l'association Myriade, Madame Yolande BARTHELEMY

Représentées par le président du CRAISAF, Monsieur Christian RUSTAN

Représentées par le Président de Village 12, Monsieur Richard SIAKOWSKI

Représentées par le Président d'Accès Logement, Monsieur Michel FAGES

Représentées par le Président de Mobileemploi, Monsieur Raymond RAYSSAC

Représentées par la Présidente du CIDFF, Madame Anne-Marie BONNEFOUS,

## Références

- Vu la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 3 avril 2017 approuvant le Programme Départemental d'Insertion 2017-2021 ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental le 15 décembre 2017 relative à l'adoption du Pacte Territorial pour l'Insertion et autorisant le Président du Conseil Départemental à signer les actes d'exécution ;

## Préambule

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion confie aux Départements un rôle de chef de file dans la définition et la conduite des politiques d'insertion.

Un Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion, et planifie les actions d'insertion correspondantes pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Afin de mettre en œuvre la politique départemental d'insertion, un Pacte Territorial pour l'Insertion est établi entre le Département et les parties intéressées. Ce pacte détermine notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les différents acteurs pour favoriser l'insertion sociale et professionnel des personnes fragiles

L'action conjointe des partenaires, dans le cadre d'une politique coordonnée et concourant à l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, constitue en effet l'enjeu principale du Pacte Territorial pour l'Insertion.

Le Conseil Départemental de l'Aveyron a adopté le 3 avril 2017 un Programme Départemental d'Insertion pour la période 2017-2021 ; et le présent Pacte Territorial pour l'Insertion est conçu comme un document directeur constituant un cadre d'intervention à l'échelle du département pour mobiliser les partenaires dans la mise en œuvre transversale de ces politiques.

## **I- La gouvernance du Pacte Territorial pour l'insertion**

La commission permanente du Conseil Départemental est compétente pour approuver les politiques d'insertion mises en œuvre par le Département.

Afin d'associer les partenaires du Pacte Territorial pour l'Insertion à l'élaboration et aussi suivi de ces politiques, un Comité d'Elaboration et de suivi est installé. Il se réunira à minima une fois par an.

### **A- Le Comité d'Elaboration et de suivi du Pacte Territorial pour l'Insertion**

#### **1- La mission du comité**

Le Comité d'Elaboration et de suivi du Pacte Territorial pour l'Insertion est l'instance partenariale chargée du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets listés dans le cadre du Pacte.

A ce titre, le Comité d'Elaboration et de suivi :

- Présente un diagnostic actualisé de la situation sociale dans le département (emploi, chômage, pauvreté, revenu de solidarité active)
- Présente un bilan du partenariat entretenu par le Département avec les institutions et les partenaires
- Evalue la démarche du Pacte Territorial pour l'Insertion, notamment la mise en œuvre des projets du Programme Départemental d'Insertion
- Propose des actions nouvelles
- Présente les principaux indicateurs de suivi des actions du Programme Départemental d'insertion
- Recueille les observations des acteurs du programme, institutionnels et associatifs, ainsi que des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

#### **2- La composition du comité**

Le comité d'élaboration et de suivi du Pacte Territorial pour l'Insertion est présidé par le Vice-président du Conseil Départemental en responsabilité des politiques d'insertion.

Le comité d'élaboration et de suivi associera les membres signataires qui désigneront leur(s) représentant(s).

Le Comité d'élaboration et de suivi associera des représentants des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et invitera toute personne ou institution qu'il souhaite.

## **B- L'articulation du Pacte Territorial pour l'Insertion avec les autres projets**

### **1- L'articulation avec les autres schémas**

Le Pacte Territorial pour l'Insertion est l'outil contractuel de mise en œuvre des politiques d'insertion définies par le Département dans son Programme Départemental d'Insertion 2017-2021, et il a vocation à s'articuler avec les autres schémas, plans et programmes dont il est partenaire ou signataire.

- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de l'Aveyron 2016 - 2021
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012 – 2019
- Le plan national de Lutte contre la Pauvreté
- Le Contrat de Ville de Rodez Agglomération 2015 - 2020
- Le Contrat de Ville de Villefranche-de-Rouergue 2015 – 2020
- Le Schéma Départemental des Services aux Familles de l'Aveyron 2016 - 2019

Par ailleurs la cohérence doit être observée entre le Pacte Territorial pour l'Insertion et la Convention d'appui aux Politiques d'Insertion conclues entre le Département et l'Etat pour la période 2017-2019.

### **2- L'articulation avec les projets de territoires d'action sociale**

Les projets de territoires d'action sociale déclinent à l'échelon territorial les politiques sociales ou certains projets pour lesquels cet échelon est jugé pertinent.

Les projets initiés dans le cadre des projets de territoires 2015 – 2017 et qui sont en cours de mise en œuvre continueront à être réalisés à ce niveau. Il s'agit d'actions permettant :

- d'accompagner les bénéficiaires du RSA vers la prise en charge de leur problématique santé
- de proposer des solutions de garde d'enfants alternatives et adaptées aux bénéficiaires du RSA.

La cohérence sera recherchée entre les actions menées territorialement dans les prochaines étapes conduites par les Territoires d'Action sociale du Département et celles conduites dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Insertion.

## **II- Les engagements des partenaires**

### **A- Le Département de l'Aveyron**

Chef de file de la politique d'insertion, le Département de l'Aveyron entend mobiliser l'ensemble de ses compétences en matière d'accompagnement social et d'insertion socio professionnelle afin de permettre le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés, notamment les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Le Département assure sa responsabilité de gestion du droit au RSA visant à garantir l'accès au droit pour les publics bénéficiaires dans le respect des devoirs, notamment en luttant contre la fraude.

La logique de retour à l'emploi, mais aussi d'insertion sociale sera poursuivie dans le cadre du projet Parcours d'Insertion mis en œuvre depuis janvier 2013 et qui sera actualisé dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2017-2021.

Le Département doit garantir la cohérence des interventions qu'il conduit dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, mais également des actions programmées dans le cadre du Programme Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, ainsi que des initiatives développées dans le cadre du Développement Social Local (Projets de Territoires d'Action Social).

### **B- L'Etat**

Par l'intermédiaire de ses directions déconcentrées, l'Etat intervient sur plusieurs volets de l'action partenariale en faveur de l'Insertion mais aussi de lutte contre la pauvreté. Les services de l'Etat pilotent notamment le Service Public de l'Emploi et mobilisent les dispositifs emploi, et assurent le soutien et l'animation de la Politique d'Insertion par l'Activité Economique dans le cadre du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique.

C'est également au titre de leurs missions concourant à la cohésion sociale qu'ils appuieront le Département et ses partenaires dans la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion.

L'Etat contribue au financement des actions d'insertion conduites par le Département par l'intermédiaire du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion. Sur la base d'une convention portant sur la période 2017-2019, une dotation financière annuelle permet de soutenir quinze actions d'insertion particulières, dont 12 sont des composantes du Programme Départemental d'Insertion.

L'Etat est enfin garant du déploiement de la Garantie Jeune dans le département.

### **C- La Région Occitanie**

Le concours de la Région aux politiques d'insertion dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Insertion se fera notamment au titre de sa compétence de droit commun en matière de formation professionnelle. Ce concours pourra être élargi en vertu des nouvelles compétences transférées par la loi NOTRe à la collectivité régionale, notamment la lutte contre l'illettrisme, l'orientation professionnelle, l'emploi et la compétence économique.



La Région sera particulièrement présente sur le projet visant l'accès aux métiers d'aide au maintien à domicile pour les publics en insertion, au titre de sa compétence sur la formation professionnelle notamment, ainsi que sur le projet sur la définition d'une politique sur les savoirs de base.

#### **D- Pôle Emploi**

La loi généralisant le RSA confie à Pôle Emploi un rôle essentiel dans l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA. A ce titre Pôle Emploi se positionne comme un partenaire central dans la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion, l'objectif des politiques d'insertion étant le retour à l'emploi.

Dans le cadre de ses missions de droit commun et de son implication dans le service public de l'emploi, Pôle Emploi apporte des réponses adaptées aux bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi, propose un accompagnement adapté et personnalisé traduit par la signature du Plan Personnalisé d'Accès à l'Emploi.

Au-delà des obligations légales, Pôle Emploi entretient avec le Département un partenariat local permettant de mettre en œuvre le dispositif d'accompagnement global, dispositif complémentaire et coordonné pour les chercheurs d'emploi cumulant également des freins sociaux.

#### **E- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron**

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron est chargée du versement de l'allocation RSA aux bénéficiaires. Elle est également responsable de l'instruction des demandes de RSA, qui comprend l'accueil du demandeur mais aussi l'information du demandeur relative à ses droits et devoirs. Un accompagnement adapté sera mis en place avec le déploiement du téléservice RSA.

En complément de son intervention dans le cadre de la gestion du RSA, la Caisse d'Allocations Familiales mobilise son offre de service d'action sociale en faveur du logement, des événements familiaux, ainsi que des aides en faveur de la petite enfance et de la jeunesse.

Au regard des priorités d'intervention, la Caisse d'Allocations Familiales agit en partenariat avec le Département pour le développement de politiques coordonnées en faveur de l'insertion des publics précaires.

#### **F- La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord**

La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord est chargée de l'instruction des demandes de RSA pour les personnes relevant de son régime, ainsi que du versement de l'allocation.

Au-delà du versement de cette prestation légale, la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord développe une action sanitaire et sociale en faveur de ses adhérents, en particulier les bénéficiaires des minimas sociaux dont font partie les bénéficiaires du RSA.

L'implication de la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord trouve sa traduction dans les conventions de partenariats avec le Département qui lui délègue la

mission d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA relevant du régime agricole et soumis aux droits et devoirs. La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord joue son rôle de référent unique et propose un accompagnement social ou professionnel cohérent avec le projet Parcours d'Insertion.

#### **G- La Mission Locale Départementale**

La Mission Locale Départementale de l'Aveyron est chargée de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. A ce titre elle s'engage aux côtés du Département à mettre en œuvre plusieurs actions du Programme Départemental d'Insertion, notamment l'accompagnement professionnel qui lui est délégué par convention pour les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans en ayant le titre de référent unique.

La Mission Locale Départementale de l'Aveyron sera également associée à la réflexion qui sera conduite pour la révision du programme du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés, qui sera défini et mis en œuvre au regard notamment, des apports obtenus avec le déploiement de la Garantie Jeune.

#### **H- L'Union Départementale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique**

L'Union Départementale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique de l'Aveyron regroupe les structures aveyronnaises de l'Insertion par l'Activité Economique. A ce titre elle représente les associations avec lesquelles le Conseil Départemental entretient un partenariat contractuel pour l'accueil et l'accompagnement socio professionnel des bénéficiaires du RSA qui sont prescrits dans le cadre de leur Parcours d'Insertion.

La participation de l'Union Départementale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique de l'Aveyron à la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion s'inscrit dans une logique de facilitation des échanges permettant d'être constructifs dans l'élaboration des programmes d'intervention, leur mise en œuvre et leur évaluation.

#### **I- Le Réseau des Points Relais Emploi de l'Aveyron**

Les Points Relais Emplois sont des partenaires du Département qui ont une délégation pour l'accompagnement socio professionnel des bénéficiaires du RSA qui sont en situation de recherche d'emploi.

Le partenariat contractuel leur confie le statut de référent unique et à ce titre ils accompagnent les bénéficiaires du RSA par la mise en œuvre du projet Parcours d'Insertion et par la rédaction et le suivi des Contrats d'Engagement Réciproque.

#### **J- Les structures d'aide à la création ou au développement d'entreprises**

Les deux structures d'aide à la création ou au développement d'entreprise – BGE et TALENVIES - ont une délégation du département pour l'accompagnement socio professionnel des bénéficiaires du RSA qui souhaitent développer et vivre de leur activité.

Le partenariat contractuel leur confie le statut de référent unique et à ce titre ils accompagnent les bénéficiaires du RSA par la mise en œuvre du projet Parcours d'Insertion et par la rédaction et le suivi des Contrats d'Engagement Réciproque.

L'association pour le Droit à l'Initiative Economique intervient auprès des créateurs d'entreprise et de personnes en recherche d'emploi exclus du crédit bancaire classique, en leur offrant un accès aux financements (micro crédit permettant de débloquer l'accès aux financements habituels) et en leur proposant un suivi du projet.

#### **K- Les structures d'insertion sociale et professionnelle**

Sous forme associative ou institutionnelle, les structures de l'insertion sociale accompagnent le Département pour accueillir les bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi et proposent des solutions pour lever les freins à l'insertion sociale.

Le partenariat avec les structures d'insertion sociale sera entretenu par des conventions d'objectifs annuelles permettant de fixer les attentes du Département au regard de l'offre de service proposée par ces structures.

Ces structures seront par ailleurs invitées à participer aux actions ou projets identifiés dans le Programme Départemental d'Insertion et pour lesquels elles sont directement concernées.

### **III- Les projets**

Le programme Départemental d'Insertion de l'Aveyron 2017-2021 a retenu 13 projets qui pour certains ont été engagés préalablement à son adoption, d'autres feront l'objet de partenariats institutionnels ou seront mis en œuvre sur la durée du programme.

Les 13 projets du Programme Départemental d'Insertion 2017-2021 seront mis en œuvre dans le cadre de Pacte Territorial d'Insertion, leur état d'avancement est suivi dans le tableau de bord qui sera le document de référence à présenter au Comité d'Elaboration et de suivi du Pacte Territorial pour l'Insertion.

**TABEAU DE BORD DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET DU PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2017 – 2021 DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

	Intitulé	Pilote	Calendrier				Objectifs	Mise en oeuvre
			Démarrage	E	P	V		
Gouvernance	Pacte Territorial pour l'insertion	DEI	2017	X	X		Signature d'un nouveau PTI en septembre 2017	Document de mise en œuvre du PDI Signature avec les partenaires
	Comité d'élaboration et de suivi du PTI	DEI	2017	X	X		1 <sup>er</sup> Comité en septembre 2017 Réunion annuelle	Réunion de lancement Septembre / Octobre 2017 - Réunion annuelle
	Convention d'orientation et d'accompagnement du RSA	DEI	2017				Signature d'une nouvelle convention pour application au 1/1/2018	Convention actuelle porte sur la période 2015-2017
	Conventions de gestion du RSA	DEI	2018				Signature de nouvelles conventions pour application au 1/6/2018	Conventions actuelles portent sur la période 2015-2018
	Protocole d'organisation Département / Pôle Emploi	DEI	2017				Signature d'un nouveau protocole pour application en 2018	Protocole actuel adopté en 2011
Règlements	Règlement du Partenariat avec les structures d'insertion sociale et socio professionnelle et des Projets collectifs d'insertion	DEI	2016	X	X	X	Nouveau règlement 2017 Applicable partenariats 2017	Révision du programme terminée Fiche 24 du RDAS adoptée le 3/4/2017
	Règlement des Aides Individuelles à l'insertion	DEI	2016	X	X	X	Nouveau règlement 2017 Applicable au 1/06/2017	Révision du programme terminée Fiche 24 bis du RDAS adoptée le 3/4/2017
	Règlement du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés	DEI	2017				Nouveau règlement 2018	Révision à engager Action N°13 du PDI
	1 Garantir l'accès au droit dans le respect des devoirs	DEI	2018	X			Redéfinir les objectifs et le format de la réunion d'information, ainsi que les documents	Réforme du dispositif d'information sur les droits et devoirs liés au RSA
2 Lutter contre la fraude au Rsa et établir un Plan de prévention	DEI	2017	X			Continuer le contrôle des droits au RSA Mettre en œuvre le plan de prévention en début d'année 2018	La mission de contrôle est mise en œuvre, le plan de prévention est à finaliser	
3 Mettre à jour le projet Parcours d'Insertion	DEI	2019				Mise en œuvre du nouveau référentiel en 2019/2020	Référentiel applicable depuis 2013 Mise à jour à engager après les autres projets	
4 Agir vite avec les nouveaux entrants dans le dispositif RSA	DEI	2018				Mise en place d'un dispositif en 2019	Mettre en place un dispositif d'intervention rapide pour les nouveaux Brsa	
5 Réviser le règlement des Projets collectifs d'Insertion	DEI	2017	X	X	X	Nouveau règlement 2017 Applicable partenariats 2017	Révision du programme terminée Fiche 24 du RDAS adoptée le 3/4/2017	
6 Réviser le règlement des Aides Individuelles à l'insertion	DEI	2016	X	X	X	Nouveau règlement 2017 Applicable au 1/06/2017	Révision du programme terminée Fiche 24 bis du RDAS adoptée le 3/4/2017	
7 Redéfinir la coordination des actions avec Pôle Emploi	DEI Pôle Emploi	2017				Révision du protocole pour mise en application en 2018	Protocole actuel adopté en 2011	
8 Favoriser le placement et le maintien dans l'emploi	DEI	2017				Développement de la mission en 2017	Développement d'une mission de placement dans l'emploi en faveur des Brsa	
9 L'accès aux métiers d'aide au maintien à domicile pour les publics en insertion	DEI	2017	X	X	X	GTEC en 2017 Placement dans l'emploi en 2018 - 2020	Coordination PDI et convention avec la CNSA Appel d'offres en cours (26/06/2017)	
10 Optimiser les partenariats avec les acteurs de l'insertion par l'Activité Economique	DEI	2016	X	X	X	Application pour les conventions de partenariat 2017	Concertation terminée et partenariats adaptés dès l'année 2017	
11 Définir une politique d'accompagnement « très sociale » pour les Brsa longue durée	DEI	2018				Révision du règlement en 2019 et applications dans les conventions de partenariat	Définition d'une politique ciblée « très sociale »	
12 Définir une politique sur les savoirs de base	DEI	2016	X	X	X	Révision du règlement en 2017 et application dans les conventions 2017	Concertation terminée et partenariats adaptés dès l'année 2017	
13 Réviser le règlement du FAJD au regard de la Garantie Jeune	DEI	2017				Nouveau règlement FAJD pour 2018	Attendre le premier bilan de la garantie jeune pour réviser le FAJD	

E Engagé – P Programmé – V Validé – M Mise en œuvre

**ACTION**

**Garantir l'accès au droit dans le respect des devoirs**

**CONSTAT**

La loi sur le Rsa impose le respect des droits et devoirs pour les bénéficiaires du Rsa.  
 Afin que ces devoirs soient respectés au mieux, il convient de développer l'information à destination des bénéficiaires du Rsa.  
 Actuellement l'information est donnée au moment de la demande de Rsa puis complétée lors de réunions d'informations collectives. Un bilan de ces réunions a été réalisé en 2016 et met en évidence certains écueils auxquels il conviendra de remédier pour garantir au maximum de bénéficiaires une information utile.

**PILOTAGE**

Direction Emploi Insertion  
 Service Insertion Sociale

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Définir une stratégie de communication efficace sur les droits et devoirs à destination des bénéficiaires du Rsa.

**ACTEURS A MOBILISER**

Conseil Départemental : Territoires d'Action Sociale  
 Partenaires qui ont la qualité de référent unique : BGE, Talenvies, PRE, MSA, UDAF, CCAS Rodez, Habitats Jeunes, Mission Locale Départementale, CAF, Pôle Emploi

**RESULTATS ATTENDUS**

Information plus complète sur les droits et devoirs et à destination d'un plus grand nombre de bénéficiaires, pour que chacun des deux volets soit respecté.

**ECHEANCIER**

2018

**MISE EN OEUVRE**

- Bilan des réunions collectives droits et devoirs
- Définition d'une méthode de communication efficace
- Création ou actualisation d'outils permettant la diffusion de l'information
- Utilisation des outils par les acteurs concernés

**NATURE DE L'ACTION**

Etude  
**Concertation**  
**Coordination**  
**Actualisation**  
**Création / Mise en œuvre**

**EVALUATION**

Mise en place de la méthode d'information  
 Impact de la méthode d'information

**TRANSVERSALITE**

**AXE 1– Garantir la gestion du RSA dans le respect des Droits et Devoirs**

Fiche N° 2

**ACTION**

**Lutter contre la fraude au RSA et établir un plan de prévention**

**CONSTAT**

Les contrôles des bénéficiaires du Rsa étaient jusqu'en 2016 assurés uniquement par les organismes de versement de l'allocation (CAF et MSA). Aujourd'hui le Conseil Départemental souhaite intensifier la lutte contre la fraude au Rsa.

En 2016 un contrôleur a été recruté et un premier bilan à mis en avant la nécessité de poursuivre et de développer les contrôles, mais également de faire de la prévention afin de limiter l'installation de situations frauduleuses.

**PILOTAGE**

Direction Emploi Insertion  
Service Insertion Sociale

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Lutter contre la fraude à l'allocation Rsa,  
Contrôler les déclarations des allocataires,  
Prévenir les éventuelles fraudes au Rsa.

**ACTEURS A MOBILISER**

Conseil Départemental : Territoires  
d'Action Sociale  
Partenaires qui ont la qualité de  
réfèrent unique : BGE, Talenvies, PRE,  
MSA, UDAF, CCAS Rodez, Habitats  
Jeunes, Mission Locale  
Départementale,  
CAF, Pôle Emploi

**RESULTATS ATTENDUS**

Dissuader les entrées frauduleuses dans le dispositif Rsa  
Repérer et sanctionner les fraudeurs à l'allocation Rsa  
Récupérer les sommes indues

**ECHEANCIER**

2017

**MISE EN OEUVRE**

- Elaboration et diffusion d'un plan de prévention (document cadre, supports de communication),
- Elaboration annuelle d'un plan de contrôle
- Réalisation de contrôles sur pièces et sur place

**NATURE DE L'ACTION**

Etude  
**Concertation**  
Coordination  
Actualisation  
**Création/Mise en œuvre**

**EVALUATION**

Rapport annuel de lutte contre la fraude  
Evaluation du volume de la fraude au Rsa (nombre, densité, sommes indues, rapport coût/avantage)

**TRANSVERSALITE**

Les contrôles internes sont intégrés dans la mission générale de lutte contre la fraude aux prestations sociales du PSD.

<b>AXE 2– Accompagner chaque bénéficiaire du RSA dans son parcours d’insertion</b>	<b>Fiche N° 3</b>
<b>ACTION</b>	
Mettre à jour le projet Parcours d’Insertion	
<b>CONSTAT</b> <p>Le projet Parcours d’Insertion a été initié dans le cadre du PDI 2010 et mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013.</p> <p>Le référentiel d’accompagnement adopté guide la rédaction des contrats d’engagement réciproque proposés aux bénéficiaires du rsa, et détermine un rythme et une intensité d’accompagnement selon le profil de la personne.</p> <p>Après 4 années de mise en œuvre, ce référentiel doit être mis à jour et correspondre aux nécessités actuelles.</p>	<b>PILOTAGE</b> <p>Direction Emploi Insertion Service Insertion Sociale</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b> <p>Adopter un nouveau référentiel d’accompagnement qui prenne en compte les dispositifs nouveaux apparus depuis 2013 (ex: mobilité) et intègre les dispositifs qui seront concrétisés dans le PDI 2017.</p>	<b>ACTEURS A MOBILISER</b> <p>Conseil Départemental : Territoires d’Action Sociale Partenaires qui ont la qualité de référent unique : BGE, Talenvies, PRE, MSA, UDAF, CCAS Rodez, Habitats Jeunes Mission Locale Départementale UDSIAE</p>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b> <p>Un nouveau référentiel d’accompagnement Parcours d’Insertion</p>	<b>ECHEANCIER</b> <p>2019</p>
<b>MISE EN OEUVRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan du projet Parcours d’Insertion</li> <li>- Orientations stratégiques et techniques à retenir</li> <li>- Rédaction d’un nouveau référentiel</li> <li>- Diffusion et appropriation du projet Parcours d’Insertion actualisé</li> </ul>	<b>NATURE DE L’ACTION</b> <p>Etude Concertation Coordination <b>Actualisation</b> Création / Mise en œuvre</p>
<b>EVALUATION</b> <p>Indicateur de réalisation : Adoption du nouveau référentiel Indicateur de résultat : A définir dans le nouveau référentiel</p>	<b>TRANSVERSALITE</b>

<b>AXE 2– Accompagner chaque bénéficiaire du RSA dans son parcours d'insertion</b>	<b>Fiche N° 4</b>
<b>ACTION</b>	
Agir vite avec les nouveaux entrants dans le dispositif RSA	
<b>CONSTAT</b> Plus la durée d'inscription dans le dispositif RSA est longue, plus il est difficile d'en sortir. Les nouveaux entrants dans le dispositif RSA s'engagent dans le processus d'accompagnement qui s'inscrit dans la durée. Pour rebondir rapidement, ces nouveaux entrants doivent pouvoir bénéficier dès l'entrée dans le dispositif d'un ensemble d'informations et de services qui leur permette de ne pas s'installer dans le Rsa et de revenir vers l'emploi. La mise en place d'un dispositif d'intervention rapide doit pouvoir être proposé aux nouveaux entrants dans le Rsa	<b>PILOTAGE</b> Direction Emploi Insertion Service Insertion Sociale
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b> Etre plus réactif dans la prise en charge des nouveaux entrants dans le dispositif Rsa. Proposer dès les premiers jours d'entrée dans le dispositif Rsa un ensemble d'information et de services pratiques aux nouveaux bénéficiaires du Rsa en amont de l'accompagnement qui sera proposé ensuite par le référent unique.	<b>ACTEURS A MOBILISER</b> Conseil Départemental : Territoires d'Action Sociale Partenaires qui ont la qualité de référent unique : BGE, Talenvies, PRE, MSA, UDAF, CCAS Rodez, Habitats Jeunes, Mission Locale Départementale, CAF, Pôle Emploi UDSIAE
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ECHEANCIER</b>
Les nouveaux entrants doivent collecter des informations et services leur permettant de rebondir rapidement pour ressortir au plus tôt du dispositif Rsa.	2018
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<b>NATURE DE L'ACTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage des nouveaux entrants</li> <li>- Définition d'un dispositif d'accompagnement spécifique dès l'entrée dans le dispositif RSA</li> <li>- Mise en œuvre de la procédure par les acteurs concernés.</li> </ul>	<b>Etude</b> <b>Concertation</b> <b>Coordination</b> Actualisation <b>Création / Mise en œuvre</b>
<b>EVALUATION</b>	<b>TRANSVERSALITE</b>
Indicateur de réalisation : mise en place d'un dispositif d'intervention rapide Indicateur de résultat : mesurer les sorties rapides du dispositif Rsa (à définir au cours du projet).	



<b>AXE 2– Accompagner chaque bénéficiaire du RSA dans son parcours d’insertion</b>	<b>Fiche N° 5</b>
<b>ACTION</b>	
Réviser le règlement des Projets Collectifs d’Insertion	
<b>CONSTAT</b>	<b>PILOTAGE</b>
<p>Le règlement des projets collectifs d’insertion est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.</p> <p>Ce règlement fixe les modalités de partenariat entre le Conseil Départemental et les structures œuvrant dans le domaine de l’insertion sociale ou socioprofessionnelle pour l’accompagnement des bénéficiaires du Rsa.</p> <p>Ce règlement doit être mis à jour pour s’adapter à la conjoncture actuelle.</p>	<p>Direction Emploi Insertion Service Insertion Sociale Service Insertion professionnelle</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>ACTEURS A MOBILISER</b>
Adopter un nouveau règlement des Projets collectifs d’insertion qui tienne compte des besoins du Conseil Départemental et des orientations qui seront prises dans le PDI 2017.	
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ECHEANCIER</b>
Nouveau règlement des projets collectifs d’insertion.	2017
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<b>NATURE DE L’ACTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des nouvelles modalités de partenariat</li> <li>- Rédaction du nouveau règlement</li> <li>- Application du nouveau règlement lors de la rédaction des conventions avec les structures partenaires du Conseil Départemental</li> </ul>	<p>Etude Concertation Coordination <b>Actualisation</b> Création / Mise en œuvre</p>
<b>EVALUATION</b>	<b>TRANSVERSALITE</b>
Adoption et application du nouveau règlement pour les partenariats à venir.	

<b>AXE 2– Accompagner chaque bénéficiaire du RSA dans son parcours d’insertion</b>	<b>Fiche N° 6</b>
<b>ACTION</b>	
Réviser le règlement des Aides Individuelles à l’Insertion	
<b>CONSTAT</b>	<b>PILOTAGE</b>
<p>Les aides individuelles à l’insertion ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires du RSA de progresser dans leur parcours d’insertion.</p> <p>Le dernier règlement des aides individuelles à l’insertion est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.</p> <p>Ce règlement fixe les règles d’attribution de ces aides et doit être mis à jour pour s’adapter aux nouvelles orientations données en matière d’insertion.</p>	<p>Direction Emploi Insertion Service Insertion Sociale</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>ACTEURS A MOBILISER</b>
<p>Adopter un nouveau règlement des aides individuelles à l’insertion qui tienne compte des besoins des bénéficiaires du RSA et des Parcours d’Insertion.</p>	<p>Conseil Départemental : Territoires d’Action Sociale</p>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ECHEANCIER</b>
<p>Nouveau règlement des Aides Individuelles à l’insertion sous la forme d’une fiche à insérer dans le Règlement Départemental des Aides Sociales.</p>	<p>2016</p>
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<b>NATURE DE L’ACTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des besoins et des orientations stratégiques et techniques à retenir</li> <li>- Rédaction du nouveau règlement</li> <li>- Paramétrage dans le logiciel IODAS</li> <li>- Diffusion et application du nouveau règlement</li> </ul>	<p>Etude Concertation Coordination <b>Actualisation</b> Création / Mise en œuvre</p>
<b>EVALUATION</b>	<b>TRANSVERSALITE</b>
<p>Indicateur de réalisation : Adoption et application du nouveau règlement.</p> <p>Indicateurs de résultat : mesurer l’impact des aides financières</p>	

<b>AXE 3– Favoriser le retour à l’emploi des bénéficiaires du RSA</b>	<b>Fiche N° 7</b>
<b>ACTION</b>	
Redéfinir la coordination des actions avec Pôle Emploi	
<b>CONSTAT</b> Pôle Emploi accompagne environ 45% des Brsa soumis aux Droits et Devoirs dans le cadre d’un Projet Personnalisé d’Accès à l’Emploi. Les interventions de Pôle Emploi sont cadrées par la convention d’orientation du Rsa et sont détaillées dans le protocole d’organisation pour la gestion et le suivi des Brsa. Dans un contexte budgétaire tendu, où les dépenses liées à l’allocation RSA ont augmenté de 30% entre 2011 et 2015, le Département souhaite clarifier les attentes envers Pôle Emploi et observer les résultats obtenus notamment le retour à l’emploi.	<b>PILOTAGE</b> Direction Emploi Insertion Service Insertion Professionnelle
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b> Réviser la convention d’orientation du RSA et le protocole d’organisation en y intégrant les objectifs posés par le Département et les indicateurs de résultat.	<b>ACTEURS A MOBILISER</b> Pôle Emploi
<b>RESULTATS ATTENDUS</b> Mieux mesurer les effets de l’offre de service de Pôle Emploi sur les Brsa accompagnés et observer les sorties des Brsa en orientation emploi	<b>ECHEANCIER</b> 2017
<b>MISE EN OEUVRE</b> - concertation avec Pôle Emploi : définition des objectifs et des résultats attendus - révision des documents contractuels : convention d’orientation et protocole d’organisation	<b>NATURE DE L’ACTION</b> Etude <b>Concertation</b> <b>Coordination</b> <b>Actualisation</b> Création / Mise en œuvre
<b>EVALUATION</b> - révision des documents contractuels - analyse des actions menées et des indicateurs de résultats	<b>TRANSVERSALITE</b>

<b>AXE 3– Favoriser le retour à l’emploi des bénéficiaires du RSA</b>	<b>Fiche N° 8</b>
<b>ACTION</b>	
Favoriser le placement et le maintien dans l’emploi des bénéficiaires du RSA	
<b>CONSTAT</b> Les bénéficiaires du Rsa ont des difficultés à retrouver un emploi car ils cumulent les difficultés sociales ou professionnelles, notamment le manque de qualification. Le service public de l’emploi tel qu’il est organisé prend insuffisamment en considération ces publics. Le Département doit s’impliquer plus fortement pour permettre à ces personnes d’envisager un retour à l’emploi.	<b>PILOTAGE</b> Direction Emploi Insertion Service Insertion Professionnelle
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b> Développer un service de placement pour permettre aux bénéficiaires du Rsa de retrouver un emploi.	<b>ACTEURS A MOBILISER</b> Etat : Fonds Social Européen
<b>RESULTATS ATTENDUS</b> Le service doit permettre de mieux connaître les bassins d’emploi, de prospector les entreprises, de collecter et diffuser ces offres d’emploi, tout en gérant les candidatures des bénéficiaires du Rsa, qui bénéficieront d’un suivi personnalisé.	<b>ECHEANCIER</b> 2017-2018
<b>MISE EN OEUVRE</b> -rédaction du cahier des charges sur la définition des compétences recherchées, de la mission à développer et des résultats attendus -développement du service par le prestataire retenu	<b>NATURE DE L’ACTION</b> <b>Etude</b> <b>Concertation</b> Coordination Actualisation <b>Création / Mise en œuvre</b>
<b>EVALUATION</b> - Mise en place du service - Mesure des résultats de placement dans l’emploi	<b>TRANSVERSALITE</b>

<b>AXE 3– Favoriser le retour à l’emploi des bénéficiaires du RSA</b>	<b>Fiche N° 9</b>
<b>ACTION</b>	
L'accès aux métiers d'aide au maintien à domicile pour les publics en insertion	
<b>CONSTAT</b> L'Aveyron compte une part importante de personnes âgées avec un niveau de dépendance assez élevé. Les services d'aide à domicile expriment des difficultés dans le recrutement de personnel des aides à domicile. Les difficultés de recrutement risquent de prendre de l'ampleur dans les années à venir. Parmi les bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi, certains pourraient être employables sur des métiers d'aide à domicile	<b>PILOTAGE</b> Conseil Départemental DEI DPAPH
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b> Le Département souhaite engager une démarche pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en insertion vers les métiers de l'aide du maintien au domicile	<b>ACTEURS A MOBILISER</b> Services d'Aide à Domicile Pôle Emploi Points Relais Emploi Conseil Régional Etat – Direccte UDSIAE
<b>RESULTATS ATTENDUS</b> <u>Phase 1</u> – Réaliser une Gestion Territoriale des Emplois et Compétences sur les métiers d'aide à domicile. Phase qui sera conduite avec les acteurs concernés du service public de l'emploi et des services d'aide à domicile. <u>Phase 2</u> – Placement dans l'emploi d'aide au maintien à domicile pour des personnes en insertion. Au regard de la GTEC, rapprocher l'offre et la demande d'emploi (détection, formation, accompagnement).	<b>ECHEANCIER</b> 2017 – GTEC 2018 – 2020 – Placement dans l'emploi
<b>MISE EN OEUVRE</b> Convention avec la Caisse Nationale Solidarité Autonomie (CNSA) Réalisation de l'étude GTEC Action de Placement dans l'emploi	<b>NATURE DE L'ACTION</b> <b>Etude</b> Concertation Coordination Actualisation <b>Création / Mise en œuvre</b>
<b>EVALUATION</b>	<b>TRANSVERSALITE</b>
Nombre de Brsa placés dans les Services d'Aide à Domicile	Schéma Handicap Vieillesse

<b>AXE 3– Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA</b>	<b>Fiche N° 10</b>
<b>ACTION</b>	
Optimiser les partenariats avec les structures de l'Insertion par l'Activité Economique	
<b>CONSTAT</b>	<b>PILOTAGE</b>
Le Département est partenaire des structures de l'IAE qu'il soutient en participant à l'aide au poste par le biais du co-financement des CDDI pour les bénéficiaires du RSA et le versement d'une aide à l'accompagnement pour les personnes les plus éloignées de l'emploi (à profil strictement « social »).	Direction Emploi Insertion Service Insertion Sociale Service Insertion Professionnelle Etat – Dans le cadre du CDIAE
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>ACTEURS A MOBILISER</b>
Optimiser le partenariat avec les structures de l'IAE en précisant le public cible et les résultats attendus en termes d'insertion (sociale et) professionnelle.	Conseil Départemental : Territoires d'Action Sociale UDSIAE Structures d'insertion Etat dans le cadre du CDIAE
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ECHEANCIER</b>
Une meilleure adéquation entre les besoins du Département et l'offre des structures de l'Insertion par l'Activité Economique.	2017
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<b>NATURE DE L'ACTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation Conseil Départemental/UDSIAE/Etat</li> <li>- Adaptation du règlement intérieur du partenariat IAE</li> <li>- Conventions d'objectif 2017</li> </ul>	Etude <b>Concertation</b> Coordination <b>Actualisation</b> Création / Mise en œuvre
<b>EVALUATION</b>	<b>TRANSVERSALITE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption des modalités de partenariat entre le Conseil Départemental et les structures de l'IAE dans le règlement intérieur des projets collectifs.</li> <li>- Indicateurs de résultats : à définir et valider dans le cadre du PTI.</li> </ul>	

<b>AXE 4– Optimiser l’offre d’insertion pour lever les freins à l’insertion</b>	<b>Fiche N° 11</b>
<b>ACTION</b>	
Définir une politique d’insertion très sociale pour les bénéficiaires du RSA longue durée	
<b>CONSTAT</b>	<b>PILOTAGE</b>
<p>Certains bénéficiaires du Rsa rencontrent d’importantes difficultés sociales qui conduisent à les inscrire dans le dispositif RSA pour une longue durée.</p> <p>Pour ce public, l’insertion professionnelle n’est pas immédiatement envisageable et un accompagnement particulier, à vocation très sociale, doit être mené. Le cadre d’intervention de cet accompagnement très social doit donc être défini.</p>	<p>Direction Emploi Insertion Service Insertion Sociale</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>ACTEURS A MOBILISER</b>
Créer un Parcours d’Insertion spécifique avec des modalités et des outils adaptés à ces situations.	<p>Conseil Départemental : Territoires d’Action Sociale Référénts uniques pour l’accompagnement social: MSA, UDAF, CCAS Rodez, Habitats Jeunes Structures sociales partenaires du Conseil départemental : Village 12, Accès, Myriade, CRAISAF</p>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ECHEANCIER</b>
Définir un parcours d’insertion spécifique qui s’attache à maintenir du lien social pour les bénéficiaires du Rsa les plus précaires.	2018
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<b>NATURE DE L’ACTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des problématiques et des besoins pour les bénéficiaires en très grandes difficultés sociales.</li> <li>- Définition de la politique d’insertion très sociale à mettre en œuvre</li> <li>- Rédaction du Parcours d’Insertion « très social »</li> <li>- Insertion dans le référentiel général « Parcours d’Insertion »</li> <li>- Application de ce nouveau Parcours d’Insertion</li> </ul>	<p>Etude <b>Concertation</b> Coordination Actualisation <b>Création / Mise en œuvre</b></p>
<b>EVALUATION</b>	<b>TRANSVERSALITE</b>
Adoption et mise en œuvre du nouveau Parcours d’Insertion	

<b>AXE 4– Optimiser l’offre d’insertion pour lever les freins à l’insertion</b>	<b>Fiche N° 12</b>
<b>ACTION</b>	
Définir une politique sur les savoirs de base	
<b>CONSTAT</b>	<b>PILOTAGE</b>
<p>La problématique des savoirs de base est un préalable à tout projet de retour à l’emploi</p> <p>Jusqu’à présent le Département s’est investi dans la politique des savoirs de base en soutenant financièrement les structures proposant ce type de formation.</p> <p>Afin d’optimiser et de favoriser l’accès des bénéficiaires à ce type de formation, une politique concertée et coordonnée sur le département s’impose.</p>	<p>Direction Emploi Insertion Service Insertion Sociale</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>ACTEURS A MOBILISER</b>
Définir au niveau départemental une politique coordonnée sur les actions conduites en matière de savoirs de base.	<p>Conseil Départemental : Territoires d’Action Sociale Conseil Régional Partenaires du Conseil Départemental : Accès Logement, Village 12, CRAISAF, Myriade CA Grand Rodez</p>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ECHEANCIER</b>
Une coordination départementale entre les actions portées par chacune des structures.	2017
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<b>NATURE DE L’ACTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détermination des besoins en la matière</li> <li>- Recherche de solutions adaptées</li> <li>- Harmonisation des pratiques entre les différents acteurs</li> <li>- Rédaction des conventions de partenariat</li> </ul>	<p>Etude <b>Concertation</b> Coordination <b>Actualisation</b> Création / Mise en œuvre</p>
<b>EVALUATION</b>	<b>TRANSVERSALITE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de réalisation : Signature des conventions de partenariat.</li> <li>• Indicateurs de résultats : A définir et valider dans le cadre du PTI.</li> </ul>	



<b>AXE 4– Optimiser l’offre d’insertion pour lever les freins à l’insertion</b>	<b>Fiche N° 13</b>
<b>ACTION</b>	
Réviser le Fonds d’Aide aux Jeunes au regard de la Garantie Jeune	
<b>CONSTAT</b>	<b>PILOTAGE</b>
<p>Les aides du Fonds d’Aide aux Jeunes ont pour objectif de favoriser l’insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans et de leur apporter des secours temporaires. Le dernier règlement du Fonds d’Aide aux Jeunes en Difficulté est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce règlement fixe les règles d’attribution de ces aides et doit être mis à jour pour tenir compte notamment des nouveaux dispositifs à destination des jeunes récemment entrés en vigueur et en particulier la Garantie Jeune depuis septembre 2016 en Aveyron.</p>	<p>Direction Emploi Insertion Service Insertion Sociale</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<b>ACTEURS A MOBILISER</b>
<p>Adopter un nouveau règlement des aides du Fonds d’Aide aux Jeunes en Difficulté qui tienne compte des besoins des 18-25 ans et des nouveaux dispositifs entrés en vigueur tels que la Garantie Jeune.</p>	<p>Conseil Départemental : Territoires d’Action Sociale Mission Locale Départementale</p>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ECHEANCIER</b>
<p>Nouveau règlement du Fonds d’Aide aux Jeunes en Difficulté sous la forme d’une fiche à insérer dans le Règlement Départemental des Aides Sociales.</p>	<p>2017</p>
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<b>NATURE DE L’ACTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des besoins et des orientations stratégiques et techniques à retenir</li> <li>- Rédaction du nouveau règlement</li> <li>- Paramétrage dans le logiciel IODAS</li> <li>- Diffusion et application du nouveau règlement</li> </ul>	<p>Etude <b>Concertation</b> Coordination <b>Actualisation</b> Création / Mise en œuvre</p>
<b>EVALUATION</b>	<b>TRANSVERSALITE</b>
<p>Adoption et application du nouveau règlement.</p>	

#### IV- Les indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi seront présentés au Comité d'élaboration et de suivi du Pacte Territorial pour l'Insertion.

L'analyse de ces indicateurs et les commentaires permettant mesurer l'impact de nos politiques d'insertion au regard du contexte économique et social du Département seront présentés en complément.

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Général	Foyers Bénéficiaires du RSA	3 939	3 705					
	Personnes Couvertes Par le RSA	6 904	7 267					
	Entrées RSA	3 119	2 535					
	Sorties RSA	1 851	3 492					
	Rapport E/S	1,68	0,73					
Emploi	Entrées RSA	/	937					
	Sorties RSA	/	1 338					
	Rapport E/S	/	0,70					
Socio Pro	Entrées RSA	/	292					
	Sorties RSA	/	366					
	Rapport E/S	/	0,80					
Social	Entrées RSA	/	734					
	Sorties RSA	/	1 006					
	Rapport E/S	/	0,73					
Contrats aidés	CAE signés	137	100					
	Taux de sortie +	24 %	26%					
	CIE signés	47	55					
	Taux de sortie +	23%	41%					
	CDDI signés	/	53					

## **V- Durée**



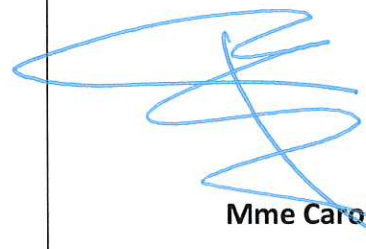


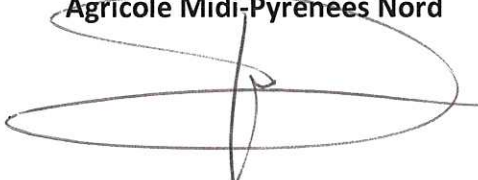



Le Pacte Territorial pour l'Insertion est conclu pour la durée du Programme Départemental d'Insertion 2017-2021, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Il peut faire l'objet d'une actualisation par avenant ou de précision avec chacune des parties par convention particulière.

## **VI- Communication**

Les signataires s'engagent à valoriser ce partenariat pendant la durée de la convention. Lorsque qu'un partenaire développe un projet de communication concernant le Pacte Territorial pour l'Insertion, il prend l'attache du Département pour lui soumettre le projet et fait apparaître l'image et le nom des autres partenaires sur les documents afférents.

A Rodez, le 15 décembre 2017

<p><b>Le Président du Conseil Départemental</b></p>  <p><b>M Jean-François GALLIARD</b></p>	<p><b>La Préfète de l'Aveyron</b></p>  <p><b>Mme Catherine de La Robertie</b></p>
<p><b>La Présidente du Conseil Régional</b></p>  <p><b>Mme Carole DELGA</b></p>	<p><b>Le Directeur Régional de Pôle Emploi</b></p>  <p><b>M Serge LEMAITRE</b></p>
<p><b>Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron</b></p>  <p><b>M Stéphane BONNEFOND</b></p>	<p><b>Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord</b></p>  <p><b>M Philippe HERBELOT</b></p>
<p><b>Le Président de La Mission Locale Départementale</b></p>  <p><b>M Christophe SAINT-PIERRE</b></p>	<p><b>Le Président de l'Union Départementale des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique</b></p>  <p><b>M Jean-Dominique GIOVANNONI</b></p>
<p><b>Les Co-Présidents du Réseau des Points Relais Emploi</b></p>  <p><b>M François BESSE    Mme Lucette PERROUD</b></p>	

<p>Le Responsable de BGE</p>  <p>M Fabien KALA</p>	<p>La Présidente de Talenvies</p>  <p>Mme Catherine KART</p>
<p>Le Directeur Régional de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique</p> <p>Xavier TARDIE      Directeur adjoint espau      national ADI      PO</p> <p>M Christophe NICAUD</p>	<p>La Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales</p>  <p>Mme Marie-Josée MOYSSET</p>
<p>Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Rodez</p>  <p>M Christian TEYSSEDE</p>	<p>Le Président de Habitats Jeunes du Grand Rodez</p>  <p>M Jean-Marie RATAILLE</p>
<p>La présidente de l'association MYRIADE</p>  <p>Mme Yolande BARTHELEMY      CRINON Nonique</p>	<p>Le Président du Comité Rouergat d'Aide à l'Insertion Sociale par l'apprentissage du français</p>  <p>M Christian RUSTAN</p>
<p>Le Président d'Accès Logement</p>  <p>M Miche FAGES</p>	<p>Le Président de Village 12</p>  <p>M Richard SIAKOWSKI</p>
<p>Le Président de Mobileemploi</p>  <p>M Raymond RAYSSAC</p>	<p>La Président du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles</p>  <p>Mme Anne-Marie BONNEFOUS</p>



**Conseil Départemental de l'Aveyron**

**Pôle des Solidarités Départementales**

**Direction de l'Emploi et de l'Insertion**

**Tél 05 65 73 67 30**

**[dei@aveyron.fr](mailto:dei@aveyron.fr)**